



Formulaire à retourner

par courrier

Commune de Salvan
Cadastre / Service des constructions
Case postale 1
1922 Salvan

par fax

027 761 71 16

par mail

cadastre@salvan.ch

Annonce Fin des travaux +

Selon l'article 55 alinéa 3 lettre b) de la Loi sur les constructions du 15 décembre 2016 (LC), le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer la Commune de **la fin des travaux**

Permis d'Habiter/d'exploiter

Le propriétaire fait la demande en cochant cette case

Selon l'article 47 de l'Ordonnance sur les construction du 22 mars 2017 (OC), tout bâtiment ou partie de bâtiment, neuf ou transformé, destiné au travail ou à l'habitation ne peut être occupé avant l'obtention du permis d'habiter / d'exploiter. Ce dernier est délivré par le Conseil municipal **sur demande du propriétaire**, après contrôle des locaux et de la conformité avec l'autorisation de construire délivrée.

Dossier communal No

Requérant(s)

Propriétaire(s)

Parcelle No

Plan

Rue/no

NPA/Localité

Genre de construction

Maison familiale

Chalet

Locatif/PPE

Transformation

Agrandissement

Autre

Personne de contact

Téléphone

E-mail

Date fin des travaux

.....

Lieu, Date

Signature
